



Bulletin d'information

Numéro 15

Juillet 2008

Sommaire :

- ❖ P 1 Actualité,
- ❖ P 2 Agenda, Nominations, BSIS,
- ❖ P 3 BSIS (suite), BSDS,
- ❖ P 4 BSDS (suite), BMSPFE,
- ❖ P.5 BMSPFE (suite), INSPECTION,
- ❖ P.6 ENSOSP, textes publiés
- ❖ P 7 textes publiés (suite)

Actualité

Par décret du 27 juin 2008, M. Alain PERRET est nommé directeur de la défense et de la sécurité civiles, haut-fonctionnaire de défense.

Alain PERRET – Historique

08-02-1988 Sous-préfet de 2ème classe, directeur du cabinet du commissaire de la République du département de la Lozère.

08-02-1989 Titularisé sous-préfet.

11-12-1989 Directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne.

01-05-1992 Sous-préfet hors cadre affecté DGA (mobilité).

08-02-1993 Chargé de mission auprès du directeur général de l'administration (mobilité).

01-03-1993 Sous-préfet de 1ère classe.

11-04-1993 Chef du bureau des affaires immobilières de la police nationale (DPAFI).

01-01-1994 Administrateur civil de 1ère classe.

30-08-1995 Intégré administrateur civil.

01.01.1996 Administrateur civil hors classe.

26-01-1998 Chargé des fonctions de sous-directeur de l'organisation des secours et de la défense civile (DDSC).

22-03-1998 Sous-directeur, maintenu dans les fonctions.

08-02-1999 Administrateur civil hors classe.

26-08-2000 Sous-directeur de l'organisation des secours et de la coopération civilo-militaire (DDSC).

02-07-2001 Sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne (1ère catégorie).

28-04-2002 Reclassé administrateur civil hors classe.

22-01-2005 Sous-préfet de Dunkerque (1ère catégorie).

12-06-2006 Préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord.



Agenda

Colloque des médecins chefs les 17 et 18 septembre 2008 à Nélaton.

Nominations :

Chargé de mission DPFM : Cdt BOZABALIAN

DDASIS de la Somme : Lcl Yves GAVEL à compter du 1 septembre 2008

Chargé de mission BSIS : Lcl Marc VERMEULEN à compter du 1 octobre 2008

Chef de projet utilisateur et programme : Cdt Bruno MAESTRACCI à compter du 15 juin 2008

Bureau des services d'incendie et de secours

Elections

N'oubliez pas de saisir les résultats des élections CATSIS/CASDIS et renouvellement des CA des SDIS dans les enquêtes dédiées qui se trouvent sur INFOSDIS. (Renseigner une enquête – Enquêtes SDSPAS).

Secours à personne

Les travaux menés par le comité quadripartite sur le secours à personne ont permis en remettant la victime au cœur du dispositif et en instaurant une meilleure compréhension entre les deux services, non seulement de clarifier leurs missions et responsabilités respectives et d'optimiser ainsi l'emploi des moyens et des ressources disponibles, mais aussi de créer une synergie efficace au service de nos concitoyens.

Dans ce cadre, plusieurs principes ont été réaffirmés afin d'améliorer sensiblement le rôle et l'action de chaque acteur public dans le cadre d'une réponse adaptée aux situations de détresse.

La gestion de l'alerte, la responsabilité des acteurs, le rôle de la régulation médicale et des SMUR, la place des infirmiers de sapeurs-pompiers, la modernisation des communications, la mise en cohérence des formations mais aussi la définition d'indicateurs communs et d'axes de progrès sont autant de domaines sur lesquels un accord a été établi. Il s'agit d'une véritable refondation des principes et de la pratique du secours à personne.

Ce document commun qui précise les missions des deux services publics concernés, constitue un référentiel pour l'organisation de la chaîne de secours et de soins d'urgence, et sa mise en œuvre au quotidien permettra une réponse optimale pour les personnes en situation de détresse.

Il prendra la forme d'un arrêté interministériel à paraître après le passage en CNIS.

Plaquette statistiques 2008

Elle est en ligne sur Infosdis dans la Base documentaire SDIS rubrique Plaquettes statistiques DDSC. http://www.infosdis.fr/src_19.htm



Contrôleurs de gestion

A l'initiative du réseau des contrôleurs de gestion des SDIS de France et de la DSC, une étude est lancée visant à produire un état des lieux du développement du contrôle de gestion au sein des services d'incendies et de secours.

L'outil permettant de recueillir les informations est un questionnaire au format power point, disponible dès à présent sur le site Infodis (renseigner une enquête/rubrique Contrôle de gestion). Afin de répondre, vous devez le télécharger, le remplir, le sauvegarder puis, l'envoyer à l'adresse suivante : p.velikonia@sdis42.fr avant le 30 / 09 / 2008.

Le réseau des contrôleurs ainsi que la DSC compte sur votre mobilisation autour de ce projet, le contrôle de gestion étant une discipline appelée à se développer considérablement dans les mois et années à venir.

Bureau des statuts et du dialogue social

Temps de travail

L'article 6 du décret n° 2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels a prévu la mise en place d'une commission nationale pour évaluer l'impact des dérogations aux dispositions relatives à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique, instaurés par ce texte.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises depuis le début de l'année 2007. Ses travaux ont été consacrés à l'examen du rythme de travail des sapeurs-pompiers professionnels, sous ses aspects juridiques, économiques, organisationnels et sous l'angle de l'ergonomie des pratiques professionnelles.

Un rapport a été rédigé à la suite de ces travaux, il sera présenté à la prochaine CNSIS.

Un projet de directive modificative de la directive européenne sur le temps de travail crée la notion de "part inactive du temps de garde".

Cette directive permet en outre de forfaitiser cette garde inactive comme le prévoit actuellement le décret n°2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels, pour la garde de 24 heures.

Elections professionnelles.

La circulaire DGCL relative aux élections CAP, et CTP vous a été adressée la semaine dernière, elle précise entre autres la suppression du CTP spécifique aux sapeurs-pompiers professionnels.

La circulaire DDSC relative à l'élection aux CAP A et B des sapeurs-pompiers professionnels vient d'être signée, elle précise pour ce qui concerne les officiers les modalités d'organisation de ces élections.



Décret de cohérence des SPP et SPV

Publication du décret no 2008-581 du 18 juin 2008 portant diverses dispositions relatives aux cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires, dit « décret cohérence », est intervenue le 20 juin 2008.

Ce texte prévoit plusieurs mesures destinées à tirer les conséquences des récentes évolutions statutaires intervenues dans la fonction publique territoriale, dont les principales sont les suivantes :

- la modification de l'article 9 du décret n° 90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels, pour y insérer une disposition prévoyant le remboursement des frais d'organisation de concours aux SDIS organisateurs, lorsqu'un autre SDIS recrute les lauréats de ces concours sans avoir passé de convention ;
- l'abrogation des dispositions spécifiques relatives à l'indemnisation des SDIS ayant formé des sapeurs et des lieutenants recrutés par la voie du concours, en cas de mutation anticipée dans un autre SDIS, figurant dans les statuts particuliers des différents cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels. Dorénavant, une indemnisation est due lorsque la mutation intervient moins de trois ans suivant la titularisation de l'agent (droit commun de la fonction publique territoriale).
- le règlement des difficultés juridiques liées au reclassement des non officiers dans les grades de lieutenant, plus communément appelées « inversion de carrières ». Des dispositions spécifiques ont été instituées, en vue du reclassement des sergents et adjudants dans le grade de lieutenants et majors de sapeurs-pompiers, tenant compte, non seulement, de l'ancienneté des sergents et adjudants pour parvenir à l'échelon qu'ils occupent dans leur grade, mais aussi, d'une fraction de leur ancienneté dans le cadre d'emplois des sapeurs-pompiers non officiers.

Ce nouveau dispositif s'applique rétroactivement, à compter de l'entrée en vigueur du décret n° 2002-870 du 3 mai 2002, à tous les anciens sergents et adjudants nommés par concours dans le grade de sergent, y compris ceux qui sont passés, entre-temps, par le grade de majors. Il ne concerne donc pas le reclassement des majors accédant au grade de lieutenant par la voie de l'examen professionnel ou celle du choix.

Bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements

Informations sur le contrôle des bouteilles d'air en matériaux composite

Des nouvelles informations suite à la réunion qui s'est tenue le 17 juin au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire/BSEI sur le dossier de la requalification des bouteilles d'air en matériaux composite.

Le projet initial sera revu et allégé en prenant en compte de nouvelles orientations suite à la demande des organismes de contrôles et l'on s'oriente vers les objectifs suivants :



1. Réaliser une analyse de risque avec des représentants des fabricants et des utilisateurs afin de bien évaluer quels sont les risques et donc les mesures à prendre.
2. Création d'une base de données aussi simple que possible, permettant de connaître les modèles et les lots de bouteilles commercialisés sur le territoire français.
3. Identifier les modèles de bouteilles ayant subi des évaluations sur leur vieillissement, c'est-à-dire les bouteilles qui ont, lors de leur homologation et/ou de leur production, subi les essais de cyclages (pulsation) et de résistance à la température (exemples : essais de cyclage aux températures extrêmes, tests des normes EN 12245 et ISO 11119).
4. Ces modèles seront identifiés dans la base de données et ceci permettra au centre de ré-épreuve et/ou organisme, de savoir si les bouteilles doivent être ré éprouvées après 2 ans ou si elles pourront attendre les 5 ans avec éventuellement un marquage à définir sur la bouteille.
5. Prélèvement des bouteilles rebutées lors des inspections périodique et/ou des requalifications afin d'évaluer leur état en réalisant les essais qui sembleront pertinents en fonction de la cause du rebut.
6. Réalisation d'une fiche d'informations sur les défauts visibles (ex : impacts,..) sur les bouteilles, à l'usage des utilisateurs (ceux qui remplissent les bouteilles).

Un groupe de travail se réunira en juillet et devra présenter sa copie le 30 septembre, avec pour objectif de présenter le texte en commission permanente des équipements sous pression le 14 novembre 2008.

Section techniques professionnelles

Depuis 2006, la direction de l'infrastructure de la SNCF, la sous-direction de la gestion des risques – bureau des risques majeurs et la sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours – bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements de la direction de la sécurité civile, ont mené des travaux pour réaliser un référentiel commun relatif aux modalités d'intervention des services de secours sur le réseau ferré national.

Ce référentiel, sous timbre conjoint SNCF et DSC, est aujourd'hui finalisé. Il a pour ambition de décrire clairement et durablement les modalités pratiques d'intervention, d'interruption de trafic et de coupure des alimentations de traction sur le réseau ferré national.

Une note détaillée va être prochainement envoyée aux DDSIS. Le document est d'ores et déjà en téléchargement sur INFOSDIS.

INSPECTION – BPAE

Etat des lieux 2008 des accidents chez les sapeurs-pompiers Risque routier et activités EPS : un enjeu majeur

3 ans après le 1^{er} bilan « analyse et conjoncture », l'inspection de la DSC/Bureau Prévention Accidents Enquêtes et l'assureur Dexia Sofcap ont dressé l'état des lieux 2008 de l'accidentologie dans les SDIS.



Cette nouvelle étude statistique diffusée aux SDIS et téléchargeable sur les sites du ministère¹ permet de mesurer le chemin parcouru en mettant en évidence une diminution globale de la fréquence des accidents et un recul significatif de la mortalité en service. Des efforts restent toutefois à fournir vis à vis du risque routier et des activités physiques et sportives.

A chacun de s'impliquer pour confirmer des résultats très encourageants !

E.N.S.O.S.P.

Le 20 Juin 2008, Mme Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales a posé la première pierre du pôle pédagogique. Après une présentation de la future école et les allocutions, la première pierre a été posée devant de nombreuses personnalités locales. La prochaine étape du projet est fixée le 5 septembre prochain avec l'inauguration du plateau technique organisée conjointement avec le traditionnel baptême des promotions.

Textes publiés :

[Décret n° 2008-682](#) du 9 juillet 2008 modifiant le décret n° 85-1057 du 2 octobre 1985 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de la décentralisation NOR: IOCA0815771D

[Décret n° 2008-654](#) du 2 juillet 2008 modifiant diverses dispositions relatives au détachement dans la fonction publique territoriale NOR: IOCB0807780D

[Décret du 27 juin 2008](#) portant nomination d'un directeur au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales - M. Perret Alain NOR: IOCA0812072D

[Décret n° 2008-581](#) du 18 juin 2008 portant diverses dispositions relatives aux cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires NOR: IOCE0801575D

[Décret n° 2008-580](#) du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux NOR: IOCB0773506D

[Arrêté du 9 juillet 2008](#) modifiant l'arrêté du 26 janvier 2004 modifié fixant les attributions et portant organisation du secrétariat général NOR: IOCA0815777A

[Arrêté du 9 juillet 2008](#) modifiant l'arrêté du 22 avril 2005 portant organisation et attributions de la direction de la défense et de la sécurité civiles NOR: IOCE0815788A

[Arrêté du 9 juillet 2008](#) modifiant l'arrêté du 29 décembre 2006 portant organisation interne de la direction de la défense et de la sécurité civiles NOR: IOCE0815789A

[Arrêté du 23 juin 2008](#) fixant le taux de la vacation horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires NOR: IOCE0815412A

¹ Portail ministère intérieur : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/defense_et_securite_civiles/dossiers/securite-accidentologie
et sur INFOSDIS : base documentaire des SDIS/accidentologie/état des lieux des accidents de sapeurs-pompiers.



[Arrêté du 23 juin 2008](#) fixant le montant de la part forfaitaire de l'allocation de vétéran et pris en application de l'article 12 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers NOR: IOCE0815406A

[Arrêté du 6 mars 2008](#) modifiant le décret n° 93-1164 du 11 octobre 1993 modifié relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et approuvant ou modifiant divers fascicules NOR: ECEM0808924A

[Circulaire du 11 juin 2008](#) relative à la nomenclature des emplois territoriaux NOR INTB0800115C

[Circulaire du 12 juin 2008](#) relative à la prévention des cancers d'origine professionnelle dans la fonction publique territoriale NOR INTB0800117C

[Circulaire du 20 juin 2008](#) relative aux élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires, comités techniques paritaires et comité d'hygiène et de sécurité des collectivités et de leurs établissements publics NOR IOCB0815194C

[Guides techniques et d'intervention sur les réseaux de transports collectifs guidés](#)